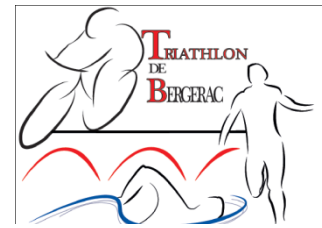




NOS



PARTENAIRES



TRIATHLON DE BERGERAC

20 juillet 2025 RÈGLEMENT

Préambule

Les épreuves du Triathlon de Bergerac sont soumises au règlement de la FFTRI.

Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance du règlement complet de la course.

En s'inscrivant et prenant part aux compétitions du Triathlon de Bergerac, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité.

Article 1 : ORGANISATION

Le Triathlon de Bergerac est organisé par le *Comité d'Organisation du Triathlon de Bergerac* (COTB).

Les épreuves sont organisées dans le respect du cahier des charges de la Fédération Française de Triathlon (à consulter sur <http://www.fftri.com>).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors de l'épreuve.

Une consigne sera à disposition des concurrents pour déposer leurs effets personnels.

Article 2 : DESCRIPTION DU TRIATHLON

Le triathlon consiste à réaliser, par un seul individu ou une équipe en relais, un parcours enchaînant une partie natation, une partie vélo et une partie course à pied, sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

Le triathlon peut s'accomplir selon les formules suivantes :

- *Individuel* : en ligne ou contre la montre.
- *En relais* : chaque équipier court une des disciplines et passe le témoin à un autre équipier pour la suivante.
- *Duo* : les 2 équipiers font le triathlon ensemble, du départ à l'arrivée ; aide et drafting autorisés entre équipiers

Article 3 : INSCRIPTIONS

3.1. TARIF DES ENGAGEMENTS

Les inscriptions se font sur le site du partenaire OK-TIME : <https://ok-time.fr/>

21 JUILLET 2024	Ajouter pass compétition pour les non licenciés compétition FFTRI	Jusqu'au 9/07 23h59	du 10/07 00h00 au 19/07 20h00
XS	2€	25 €	35 €
S	5€	35 €	45 €
S Relais & S Relais entreprise	2€ par équipier	50 € / équipe	60 € / équipe
M Individuel	20€	55 €	65 €
M CLM Duo	20€ par équipier	110 € / équipe	130 € / équipe
Duathlon enfant 6-9 ans et 10-13 ans	2€	Gratuit	Gratuit

3.2. RENSEIGNEMENTS

- Site internet : <https://triathlondebergerac.fr>
- E-mail : usbergeractriathlon@gmail.com
- Organismes : - Peugny Christophe - Tél : 06 17 60 45 89 - Email : christophe.peugny@sfr.fr
- Secrétariat : - Philips Marjorie - Tél : 06 67 81 39 79 - Email : philipsdelage.m@gmail.com

3.3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.3.1. Titulaires d'une licence FFTRI

Les licenciés FFTRI doivent présenter leur licence à jour lors du retrait des dossards. La présentation de la licence en format électronique est acceptée.

3.3.2. Non-titulaires d'une licence FFTRI

Pour pouvoir participer à des compétitions FFTRI sans être licencié, il est impératif de prendre un « Pass Compétition FFTRI » lors de l'inscription. Ce document correspond à une *licence journée* et en précise les conditions d'assurance (responsabilité civile et atteinte corporelle individuelle).

Pour toute prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, celui-ci devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

Lorsque le demandeur est mineur, l'obtention d'un Pass Compétition est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention du Pass nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.

3.3.3. Titulaires d'une licence sportive autre que FFTRI

- La licence F.F.N est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve natation
- La licence de la F.F.C. est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve cycliste
- La licence de la F.F.A. est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve course à pied
- La licence UNSS est valable, accompagnée d'une autorisation du Chef d'établissement à participer à la compétition
- La licence F.F.Sport U est valable
- La licence FFSE (Fédération Française du Sport en Entreprise) donne accès aux épreuves « Jeunes » et Distance XS, mais celle-ci ne se substitue pas au certificat médical
- **En tout état de cause, les participants ne disposant pas d'une licence FFTRI doivent souscrire à un « PASS COMPÉTITION » FFTRI, formulaire de demande d'assurance journée.**

3.3.4. Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale.

3.3.5. Droits à l'image

Votre participation à l'une des épreuves équivaut à acceptation de l'utilisation de vos nom-prénom, image, voix et prestation sportive par les organisateurs du Triathlon de Bergerac, ainsi que par leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, sur tous supports, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 4 : REGLEMENTATION PARTICULIERE DES ÉPREUVES DE BERGERAC

4.1. Distance XS – individuel

Cette course est ouverte à partir de la catégorie Benjamin. L'abri – aspiration est interdit sur cette course. Elle se dispute sur la distance 250m – 10km (1tour) – 3km (1tour).

4.2. Distance S - individuel

L'abri – aspiration est interdit sur cette course, ouverte à partir de la catégorie Cadet. Elle se dispute sur la distance 750m (1tour) – 20km (1tour) – 5km (1tour).

4.3. Distance S – relais équipe

Les équipes doivent être composées d'au moins deux participants et de trois participants maximum. Elle se dispute sur la distance 750m (1tour) – 20km (1tour) – 5km (1tour). Les équipes mixtes doivent être composées de participants masculins et féminins. Les équipes « Masters » doivent être intégralement composées de participants de la catégorie Masters. Pour valider le temps, le dernier équipier doit franchir la ligne d'arrivée. Le passage de relais se fait à l'emplacement de l'équipe dans le parc à vélo.

4.4. Distance S – relais entreprise

Les équipes doivent être composées d'au moins deux participants et de trois participants maximum. Elle se dispute sur la distance 750m natation (1tour) – 20km vélo (1tour) – 5km course à pied (1tour). Pour valider le temps, le dernier équipier doit franchir la ligne d'arrivée. Le passage de relais se fait à l'emplacement de l'équipe dans le parc à vélo.

4.5. Distance M - INDIVIDUEL

L'abri-aspiration est interdit sur cette course, ouverte à partir de la catégorie Junior. Elle se dispute sur la distance 1500m (1 tour) – 40km (2 tours) – 10km (2 tours). Tous les participants partent ensemble, départ groupé.

4.6. Distance M Duo CONTRE LA MONTRE

Ouverte à partir de la catégorie Junior, la course se déroule à deux équipiers qui doivent passer T1, T2 puis franchir la ligne d'arrivée ensemble. Elle se dispute sur la distance 1500m (1 tour) – 40km (2 tours) – 10km (2 tours). Les départs sont donnés toutes les minutes par vague de 6 participants (3 équipes).

Catégories 2025

CATEGORIE	ANNEES DE NAISSANCE
mini poussin	2018 - 2019
poussin	2016 - 2017
pupille	2014 - 2015
benjamin	2012 - 2013
minime	2010 - 2011
cadet	2008 - 2009
junior	2006 - 2007
sénior	1986 - 2005
master	avant-1986

* Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et pourra faire l'objet de poursuites disciplinaires diligentées par les instances de la FFTRI.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un dossard.

Une fois le paiement de l'inscription effectué, il ne pourra y avoir lieu à remboursement, sauf annulation de l'épreuve par l'organisateur pour l'intégralité du prix de l'engagement hors frais de dossier liés au site internet d'inscription.

Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation des épreuves de la part des autorités (préfecturales, municipales...).

Il n'est pas possible de transférer son dossard pour l'année suivante, ni de le transférer sur une autre course.

Aucun engagement ne pourra être fait sur place.

Article 5 : DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Des exposés de course, ou “briefing” seront organisés pour présenter les épreuves aux concurrents.

L'organisation fournira aux athlètes un pack d'inscription comprenant notamment :

- 1 puce à positionner autour de la cheville gauche (Attention toute puce manquante sera facturée 30 €).
- 1 dossard pour le cyclisme et la course à pied.

Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard avec 3 points d'attache car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course ainsi que son bonnet de natation dans un souci « d'éco-responsabilité ».

- 1 étiquette de selle.

Le chronométrage est assuré par OK TIME.

5.1. Le concurrent doit connaître et suivre la réglementation générale de la Fédération française de triathlon, chercher les informations sur l'exposé de course, respecter le code de la route et les instructions des officiels.

Il est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles.

Il doit connaître les parcours et doit suivre entièrement les parcours balisés par l'organisateur.

S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

5.2. Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toute insulte proférée à l'encontre d'un arbitre, officiel, bénévole ou autre concurrent, ainsi que tout comportement contraire à l'éthique sportive, est passible d'un carton rouge.

5.3. Un concurrent ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Quelle que soit l'épreuve, il est interdit à d'autres concurrents de circuler sur les parcours si une course est en cours.

5.4. Epreuve de natation

La combinaison de natation est interdite si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C. Elle est en revanche obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°. Le recouvrement des mains et des pieds par quelque matériel que ce soit est interdit. Tout dispositif d'aide à la flottaison et à la propulsion (tuba, palmes, plaquettes, ...) est interdit.

Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement, qu'il soit en mesure d'effectuer la distance natation en rivière, en partie à contre-courant (S et M).

Si l'épreuve natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques (orages, tempêtes,...) elle serait remplacée par une course à pied.

5.5. Epreuve cycliste

Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélos.

Dans le parc à vélos, l'accrochage du vélo se fait par la selle sur les barrières.

Le parcours vélo n'est pas fermé à la circulation, le drafting est interdit et les athlètes doivent respecter le code de la route.

Avant l'épreuve :

Lorsque les vélos sont entrés dans le parc, il n'y a plus la possibilité de les ressortir.

Les horaires d'ouverture et de fermeture du parc à vélo sont indiqués dans le tableau.

INTERDICTION de s'échauffer sur le parcours vélo.

Pendant l'épreuve :

Il est interdit de circuler à vélo dans le parc pendant les transitions.

Le casque à coque rigide devra être mis sur la tête, jugulaire serrée dès que les concurrents auront le vélo à la main.

Les vélos sont posés à l'emplacement au choix de l'athlète (placement libre)..

Le port d'un casque à coque rigide homologué est obligatoire.

Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. La route n'est pas fermée à la circulation sur certaines parties du parcours.

Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagnés sur le circuit cycliste.

Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors des zones de propreté.

Pendant toute la durée de la course, les athlètes doivent porter leur dossard de façon visible, dans le dos accroché à une ceinture.

5.6. Épreuve de course à pied

Pendant toute la durée de la course, les athlètes doivent porter leur dossard de façon visible, sur le devant accroché à une ceinture.

Le maillot ne doit en aucun cas être enlevé.

L'accompagnement des athlètes sur le circuit pédestre est interdit.

Les déchets devront être jetés exclusivement dans les zones de propreté signalées après les ravitaillements.

5.7. CHALLENGES : Les épreuves 10-13 ans, XS et S de Bergerac font partie du challenge jeunes (benjamin à junior) du comité départemental de Dordogne.

Epreuves	Catégories	Distances	Remise dossards	Ouverture aire transition	Exposé de course	Départ	Podium
Duathlon enfant	6-9 ans	250m/1km/ 250m	09h30 à 12h00	12h00	12h45	13h00	Médaille à l'arrivée
Duathlon enfant	10-13 ans	750m/5kms /750m	09h30 à 12h00	12h00	12h45	13h30	Médaille à l'arrivée
XS	Benjamin à master	Nat : 250m Vélo : 10km CaP : 3km	07h30 à 09h00	08h30 à 09h00	09h00	09h15 Benj et F 9h20 H	12h30
S Individuel	Cadet à master	Nat : 750m Vélo : 20km CaP : 5km	07h30 à 09h00	08h30 à 09h15	10h15	10h30 F et 10h35 H	12h30
S Relais S Relais entreprise	Benjamin à master (*)	Nat : 750m Vélo : 20km CaP : 5km	07h30 à 09h00	08h30 à 09h15	10h15	relais 10h35	12h30
M ind & M duo clm	Junior à master	Nat : 1500m Vélo : 40km CaP : 10km	09h30 à 13h30	13h00 à 14h15	14h15	14h30 Indi F 14h35 Indi H 14h45 DUO	18h00

(*) Les benjamins et minimes ne peuvent faire qu'une seule discipline. Natation en eau vive pour moitié à contre courant.

ATTENTION TRIATHLON **S** le DÉPOT des VÉLOS dans l'aire de transition se fait en même temps que le XS.

RETRAIT DES DOSSARDS possible le samedi 19 juillet au magasin RRUNNING 9 Rue du Professeur POZZI, 24100 Bergerac de 14h30 à 17h30.

5.8. MODALITES DES COURSES

Les concurrents seront éliminés pour dépassement de temps ainsi définis : Heure limite retour dans l'aire de transition après le vélo du M = 17h15 individuel et 17h30 pour DUO.

5.9. SANCTIONS

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

- Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

Averti : verbalement

Sanctionné : demande de remise en conformité par **carton jaune** ; pénalité (pour abri aspiration non autorisé sur la partie cycliste) par un **carton bleu** ; disqualification par un **carton rouge**.

Temps de pénalité (carton bleu)	
XXS, S M	1'
M	2'

- Les décisions des arbitres sont sans appel.

Article 6 : RECOMPENSES

Tous les podiums des courses XS – S – S relais – M CLM – M DUO sont dotés de lots, la plupart par catégorie.

Par respect pour les organisateurs et les partenaires, les athlètes doivent être présents sur le podium pour la remise des prix. En cas d'absence au podium, les lots ne seront pas remis.

Article 7 : RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure.

Les zones de ravitaillement seront les suivantes :

- ravitaillements en eau sur le parcours à pied
- possibilité de remplir bidon d'eau sur parcours vélo du M
- Ravitaillement à l'arrivée.

Article 8 : ENVIRONNEMENT

Le triathlon de Bergerac est situé sur le site de la rivière Dordogne. Cette rivière est classée, il convient à chacun d'être respectueux du site.

L'organisateur s'engage ainsi au respect de la charte définie par la FFTRI. Par respect pour l'environnement, les concurrents veilleront à ne pas laisser sur les parcours leurs éventuels déchets.

L'organisateur met à disposition des « Zones de Propreté » identifiées sur lesquelles les concurrents devront déposer leurs déchets et emballages divers. Il y aura également sur le site de compétition des containers de Tri sélectif.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la Fédération Française de Triathlon.

Article 9 : SECURITE

Par sécurité, un minimum de véhicules doit intervenir sur la course. Tous les véhicules officiels doivent être pilotés de telle façon qu'ils ne constituent jamais une gêne ou un abri mobile pour le coureur. Ils portent une identification spécifique.

L'accès des véhicules aux zones de course est strictement limité aux véhicules autorisés dans la zone ou portion prévue à cet effet.

Surveillance médicale de la manifestation :

L'organisateur a une obligation de moyens et se doit mettre en place :

- une assistance médicale de premiers secours
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement dédié, à proximité des parcours et à l'abri du public, en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident
- un téléphone et l'affichage des numéros d'appel d'urgence
- un véhicule pour assurer si nécessaire l'évacuation des personnes
- enfin il doit désigner des personnes autorisées à intervenir sur la course et informer les arbitres de la chaîne de secours en place

Seul un médecin est habilité à empêcher un athlète de poursuivre la course ou le stopper durant celle-ci s'il juge que cela peut nuire à son intégrité physique.

Par ailleurs, il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI.

Article 10 : ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Triathlon en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui souscrite auprès de la MAIF 16/18 Bd de la MOTHE 54000 NANCY.

Il est rappelé que lors de collision entre triathlètes, les dommages au vélo sont systématiquement exclus du contrat de base de la FFTRI y compris en responsabilité civile (pour les licenciés FFTRI, les non licenciés et les licenciés hors FFTRI).

Les concurrents sont couverts par une assurance individuelle accident rattaché à leur licence FFTRI. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou de non-respect du code de la santé.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve.

Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

BONNE COURSE